Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 056-245614433-20251202-N17CC021225-DE

Délibération du conseil communautaire
N°17-CC02.12.25

L'an deux mille vingt-cinq, le 2 décembre à 18 heures, le conseil communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 26 novembre 2025, s'est réuni en session ordinaire à la salle Kerfanto à Saint-Gonnéry, sous la présidence de Bernard LE BRETON.
Le conseil communautaire est composé de 56 conseillers communautaires conformément à l'arrêté inter-préfectoral du 14 octobre 2019.
Etaient présents : Jean GUILLOT et Annie GUYOT de Bréhan ; Marc ROPERS, Maryvonne LE FORESTIER et Anne LE LU de Cléguérec ; Daniel AUDO et Marie-Thérèse JEHANNO de Crédin ; Sylvette LE STRAT de Gueltas ; Joseph LE BOUËDEC de Guern ; Joël MARIVAIN de Kerfourn ; Christophe GUERREY de Kergrist ; Jean-Jacques VIDELO et Patricia GUIGUENO du Sourn ; Dominique GUEGAN et Jean-Jacques LE MOING de Malguénac ; Jean-Pierre LE PONNER et Véronique BLANDEL de Neulliac ; Claudine LE GARGASSON et Nelly GANIVET de Noyal-Pontivy ; Bernard LECUYER de Pleugriffet ; Christine LE STRAT, Michel JARNIGON, Alexandra LE NY, Paul LE GUERNIC, Véronique DELMOULY, Julie MINGAM, Georges-Yves GUILLOT, Annie GUILLEMOT, Claudine RAULT, Marie-Madeleine DORE-LUCAS, Christophe MARCHAND et Gaëlle LE ROCH de Pontivy ; Bernard LE BRETON et Claudine GICQUEL de Radenac ; Jean-Luc LE TARNEC de Réguiny ; Carolle LE FUR de Rohan ; Eric LE DENMAT de Saint-Aignan ; Stéphane DU PONTAVICE de Sainte Brigitte ; Rolland LE LOSTEC de Saint-Connec ; Claude-Albert LE BRIS et Magalie GAUTIER de Saint-Gérand-Croixanvec ; Claude VIET et Blandine LE SAUCE de Saint-Gonnéry ; Michel POURCHASSE et Laurence MARIVAIN de Saint-Thuriau ; Laurent GANIVET de Séglien ; Olivier CONSTANT de Silfiac.
Absents excusés ayant donné pouvoir : Stéphanie L'HOSTIS-LE DIAGON de Guern à Joseph LE BOUËDEC ; Lionel ROPERT de Noyal-Pontivy à Claudine LE GARGASSON ; Sylvie BASELLO de Pleugriffet à Bernard LECUYER ; François-Denis MOUHAOU de Pontivy à Paul LE GUERNIC ; Jean-Pierre LE CLAINCHE de Pontivy à Véronique DELMOULY ; Sophie CAILLERE de Réguiny à Jean-Luc LE TARNEC ; Victorien LEMAN de Rohan à Carolle FUR.
Excusés : Maxime LE LU de Pontivy et Valérie BERA de Saint-Gérand —Croixanvec.

Tarifs 2026 - Approbation

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°14-CC03.12.24 relatives à l'approbation des tarifs année 2025,

Vu la délibération n°02-CC28.03.23 relative aux tarifs des prestations du service Pays d'Art et d'Histoire du Pays des Rohan ;

Vu la délibération n°05-CC21.05.24 relative aux tarifs de la taxe de séjour applicable au 1er janvier 2025 ;

Vu la délibération n°03-CC25.06.24 relative à l'évolution des modalités de tarification de la redevance spéciale pour la collecte des déchets des professionnels assimilés aux déchets ménagers ;

Vu la délibération n°19-CC25.03.25 relative aux tarifs du conservatoire de musique et de danse pour l'année scolaire 2024/2025 ;

Vu la délibération n°20-CC25.03.25 relative aux tarifs du pôle piscine pour l'année scolaire 2025/2025, '

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire décide d'approuver les taux ou tarifs des taxes ou redevances proposés pour l'année 2026 comme suit :

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président,
Bernard LE BRETON

Pontivy Communauté

Le Secrétaire de séance,
Joseph LE BOUEDEC

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 056-245614433-20251202-N17CC021225-DE

Aérodrome Pontivy Bretagne

Les tarifs de l'aérodrome Pontivy Bretagne sont fixés comme suit :

Désignation des espaces	TARIFS 2026 TTC
Emplacement hangar (par mois)	
-500 kg	75,00 €
500 kg et plus	100,00 €
Taxe de parking	
Forfait 2 jours	20.00 €
Semaine	55,00 €
Location de bureaux / mois	145,00 €
Location de bureaux hangar / mois	30,00 €
Location atelier / mois	100,00 €
Location salle de réunion	
1/2 journée	55,00 €
Journée	95,00 €

- Carburant AVGAS – Le prix de vente du litre est fixé en 2025 comme suit : prix d'achat TTC + 0.03 € TTC.

Equipements d'accueil des gens du voyage - Tarifs année 2026

Les tarifs applicables pour le stationnement des voyageurs (lieu-dit La Villeneuve) sont fixés comme suit :

Tarifs 2026 :

Aire d'accueil
- Droit de place : 2€ par emplacement et par jour.
- Eau : 3,65 € du m^3
- Électricité : 0,22 € du kWh
- Tarif « dégradations » Cf. grille jointe page suivante.
- Caution : 60 €

Le montant maximum de la caution qui peut être demandée aux voyageurs est de 60 € (soit 30 jours X 2 € de droit de place) conformément à l'article 10 du décret n°2019-1478 du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs destinés aux gens du voyage.

Terrain de passage
Forfait groupe : 22 € /semaine/caravane double essieu
Pour une famille isolée (privatisation d'une borne)
- Eau : 3,65 € du m^3 en 2026
- Electricité : 0,22 € du kWh en 2026
- Caution : 60 € par borne d'emplacement
- Tarif « dégradations » Cf. grille page suivante identique aire d'accueil

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 056-245614433-20251202-N17CC021225-DE

TARIF « Dégradations » TTC

BLOC SANITAIRE		EMPLACEMENT	
Plomberie / intervention	75,00 €	Trou dans le sol	30,00 €
Tuyauterie /ml	60,00 €	Etendoir à linge	150,00 €
Pommeau de douche	50,00 €	Compteur eau/électricité	870,00 €
Chasse d'eau	200,00 €	Prise d'eau	110,00 €
Robinet évier	150,00 €	Tampon ou grille (EU-EP)	150,00 €
Robinet extérieur	30,00 €	Branchement eau usée	2 100,00 €
Bac à douche	200,00 €	Trou dans les murs	150,00 €
Chauffe-eau	330,00 €		
Mitigeur douche	145,00 €	**ESPACES VERTS**	
Remplacement du système de douche	350,00 €		
Raccord d'eau	30,00 €	Clôture rigide / ml	75,00 €
Bac à laver (évier)	250,00 €	Clôture grillagée / ml	40,00 €
Porcelaine WC à la turque ou cuvette	280,00 €	Claustras tressé 1,80X1,80	30,00 €
Porte	900,00 €	Claustras autoclave 1,80X1,80	60,00 €
Poignée de porte	30,00 €	Portillon	450,00 €
Arrêt de porte	20,00 €	Pelouse dégradée / m2	10,00 €
Serrure 3 points (complète avec poignée)	380,00 €	Arbre dégradé / U	100,00 €
Barillet	50,00 €	Arbuste dégradé / U	50,00 €
Loquet intérieur WC ou douche	25,00 €		
Prise électrique	50,00 €	**SYSTEME PREPAIEMENT**	
Adaptateur électrique	30,00 €		
Interrupteur	50,00 €	Système monétique	3 000,00 €
Convecteur (hors gel)	75,00 €	Perte d'un badge	30,00 €
Chauffage de douche	150,00 €	Lecteur de carte ou badge	1 500,00 €
Eclairage bloc sanitaire	50,00 €		
Miroir	30,00 €	**LIEUX COMMUNS**	
Porte manteau	25,00 €		
Carreaux m²	25,00 €	Portail d'accès	4 500,00 €
Brique verre	25,00 €	Barrière Bélier électrifiée	6 500,00 €
Graffiti, tag	40,00 €	Barrière accès	2 500,00 €
Grille d'aération	25,00 €	Panneau signalétique	300,00 €
WC handicapé	450,00 €	Borne rétractable	2 000,00 €
Evier, WC, bouchés anormalement	40,00 €	Plot de chicane	150,00 €
Clé normale	15,00 €	Candélabre	2 600,00 €
Clé sécurisée	65,00 €	Ampoule de candélabre	150,00 €
Auvent de toit	200,00 €	Poubelle détériorée	75,00 €
Raccord de peinture au m2	25,00 €	Poubelle manquante	150,00 €
		Extincteur	70,00 €
		Plot pour auvent	50,00 €

Détail non exhaustif du matériel détérioré des aires d'accueil. Si un autre élément non listé était détérioré, la Collectivité se réserve la possibilité d'en estimer le coût.

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 056-245614433-20251202-N17CC021225-DE

Déchèterie – Tarifs pour les artisans, entreprises, auto-entrepreneurs, commerçants et associations

Année 2026

Les déchèteries sont ouvertes aux artisans entreprises, auto-entrepreneurs, commerçants et associations mais leurs apports sont contrôlés et facturés.
Les tarifs 2026 sont fixés comme suit :

- 10 € /m3 pour les déchets verts
- 30 € /m3 pour gravats
- 45 € /m3 pour le tout-venant.

Collecte & traitement des déchets - Redevance spéciale – Année 2026

Application de la délibération n°03-CC25.06.24 relative à l'évolution des modalités de tarification de la redevance spéciale pour la collecte des déchets des professionnels assimilés aux déchets ménagers.

Equipements de collecte mis à disposition des assimilés si non restitués ou dégradés – Année 2026

- Bac OM ou EMR : 144 € TTC
- Bac carton : 274 € TTC
- Plaque + entourage OM ou EMR : 125 € TTC
- Composteur : 51 € TTC
- Bac fermentescibles 240 litres : 46 € TTC

Location du matériel intercommunal – Année 2026

Les tarifs de location de la balayeuse du broyeur de végétaux (prestations intracommunautaires) et d'une benne à ordures ménagères sont fixés comme suit :

Balayeuse

- Prestation de balayage mécanisé : **65.00 €/heure** ;

(Arrivée et départ commune de la balayeuse - Lieu de dépôt des déchets de balayage sur commune)

Broyeur

La prestation comprend la fourniture de la machine avec véhicule léger de traction, son entretien, ses consommables, un responsable d'intervention et un opérateur.

Le prix de la prestation est de 70€/heure

Possibilités pour la commune :

- de mettre à disposition du personnel en déduction de l'opérateur - le prix de la prestation est de 50€/heure
- de louer le broyeur seul – le prix de la prestation est de 30€/heure (Départ centre technique intercommunal)

+ 5€/heure si la commune souhaite l'intervention avec camion tri-benne pour recevoir les broyats.

Benne à ordures ménagères

Le tarif de location de benne à ordures ménagères à destination des communes hors Pontivy-Communauté est arrêté comme suit

- Location de benne à ordures ménagères : **150.00 €/jour**

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 056-245614433-20251202-N17CC021225-DE

Mise à disposition de matériels au profit des communes – Année 2026

Scène modulable :

Modalités :
Toute demande de mise à disposition de la scène à l'extérieur du parc des expositions doit être formulée auprès d'une commune qui seule juge de sa recevabilité,
La mise à disposition de la scène est accordée uniquement à la commune,
Le transport, le montage et le démontage sont mis en œuvre par les moyens de la commune ou du demandeur et supervisés par un agent de Pontivy Communauté.

Tarif : Un montant de 100 € TTC est facturé à la commune.

Remorque gradin :

Modalités :
Toute demande de mise à disposition de la remorque gradin doit être formulée auprès d'une commune qui seule juge de sa recevabilité,
La mise à disposition de la remorque gradin est accordée uniquement à la commune, qui se charge de compléter une fiche de réservation,
Une convention de mise à disposition est alors signée entre la commune et Pontivy Communauté,
Le transport est assuré par les services de Pontivy Communauté,
Le montage et le démontage sont réalisés par les services de la commune sous la supervision d'un agent de Pontivy Communauté

Tarif : Un montant de 300 € TTC est facturé à la commune.

Matériels mis à disposition gratuitement :

Toute demande de mise à disposition de matériels doit être formulée auprès d'une commune qui seule juge de sa recevabilité,
La mise à disposition du matériel est accordée uniquement à la commune, qui se charge de compléter une fiche de réservation,
Le transport, le montage et le démontage sont mis en œuvre par les moyens de la commune.
Liste du matériel disponible :
- Remorque podium : 2
- Ganivelles sur remorque : 1 remorque de 65 ganivelles et 1 remorque de 130 ganivelles
- Barrières type Heras
- 5 stands Pontivy Communauté 3 x 3
- Matériels électriques
- Grilles d'exposition

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 056-245614433-20251202-N17CC021225-DE

Assainissement non collectif

Les tarifs de l'assainissement non collectif sont fixés comme suit :

		2026
REDEVANCE (Installation dont la capacité de traitement est inférieure ou égale à 20 EH)	Conception	99 €
	Réalisation	186 €
	Ventes	184 €
	Périodiques	123 €
	Contre-visite	82 €
	Déplacement sans intervention	65 €
PÉNALITÉS (Quelle que soit la capacité de traitement)	Pénalités pour travaux non réalisés	198 €
	Pénalités pour refus du droit d'accès	246 €

Cas particuliers des installations dont la capacité de traitement est supérieure à 20 EH (Equivalent-Habitant) :

- De 21 à 50 EH : redevance X 2
- Au-delà de 50 EH : redevance X 2 + 1 redevance par tranche de 50 EH

Cas particuliers des installations disposant d'un seul traitement pour plusieurs prétraitements :

- Jusqu'à 20 EH : redevance X 1
- de 21 à 40 EH : redevance X 2
- de 41 à 60 EH : redevance X 3
- ……
- Soit 1 redevance par tranche de 20 EH complète.

Assainissement collectif (€ HT)

	2026
Part Fixe Cté en € HT	42,68 €
Part proportionnelle Cté en € / m³ HT	
PP Cté tranche 0-30	1,0209 €
PP Cté tranche 31-300	0,2309 €
PP Cté tranche 301-6000	0,1498 €
PP Cté tranche 6001-24000	0,9316 €
PP Cté tranche 24001-50000	0,8262 €
PP Cté tranche >50000	0,6396 €

- Matières de vidange : 9,1235 € / Tonne HT en 2026

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 056-245614433-20251202-N17CC021225-DE

Eau potable (€ HT)

	2026
Part fixe Cté en € HT	
PF Cté DIAM 15/20	61,03 €
PF Cté DIAM 25/40	152,34 €
PF Cté DIAM 50/100	838,81 €
PF Cté DIAM 150/200	838,81 €
Part proportionnelle Cté en € / m³ HT	
PP Cté tranche 0-30	0,5999 €
PP Cté tranche 31-300	0,5699 €
PP Cté tranche 301-6000	0,3419 €
PP Cté tranche 6001-24000	0,2868 €
PP Cté tranche 24001-50000	0,2622 €
PP Cté tranche >50000	0,2553 €

- Borne de puisage : 0,4578 € HT /m³ en 2026
- En cas de fuite, le tarif appliqué à l'usager est le tarif Ry du Délégataire
  Tarif fuite 2026 = 0,7895 €HT/ m³

Pont Bascule – Année 2026

Le tarif de la pesée est fixé à 3.50 € HT soit 4.20€ TTC**.**

Fonctionnement par carte - Perte de la carte facturée : 8.34 € HT soit 10 € TTC.

Vente de terre végétale – Année 2026

Le tarif de vente de terre végétale est fixé à : 2 euros le m³.

Frais de copie – Année 2026

Le tarif de reproduction est fixé comme suit :

- Support papier - Format A4 en impression noir et blanc : 0,20 €

Prestation pour le compte de tiers – Année 2026

Dans le cadre de prestations réalisées par les services techniques pour le compte de tiers (problème de pollution, incident sur la voirie intercommunale, prestations de services diverses…),

Tarif horaire de la main d'œuvre du personnel technique :
- **40 € par heure et par agent** pour une intervention du lundi au samedi de 5h à 22h (en cohérence avec le cout de remise en état des locaux des halles Safire)
- **80 € par heure et par agent** pour une intervention le dimanche et jour férié ou de nuit de 22h à 5h

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 056-245614433-20251202-N17CC021225-DE

Espace de travail mutualisé FLEXIBUREAU – Année 2026

Mise à disposition d'un espace de bureaux mutualisés implanté dans le bâtiment modulaire situé à l'entrée du parc des expositions, Avenue des Cités Unies à Pontivy.

Il est proposé à la location 5 bureaux + 1 salle de réunion pour des usages ponctuels et planifiés**.**

Location d'un bureau : durée minimum de la convention de mise à disposition : 5 demi-journées sur un mois.

- Tarif 1ère demi-journée : 20 € TTC ;
- Tarif de la demi-journée supplémentaire : 10 € TTC ;
- Forfait location 1 mois : 250 € TTC.

Location de la salle de réunion :

- Tarif de la demi-journée : 30 € TTC ;
- Tarif de la journée : 50 € TTC.

Taxe de séjour

Application la délibération n°05-CC21.05.24 relative aux tarifs de la taxe de séjour applicable au 1er janvier 2025. (Cf. délibération en annexe)

Conservatoire de musique et de danse – Année scolaire 2025/2026

La mise en œuvre des tarifs du conservatoire de musique et de danse est valable pour l'année scolaire 2025/2026. Les tarifs ont été approuvés par le conseil communautaire lors de la séance du 25 mars 2025 (Cf. délibération en annexe)

Pôle piscines – Année scolaire 2025/2026

La mise en œuvre des tarifs du pôle piscine est valable pour l'année scolaire 2025/2026. Les tarifs ont été approuvés par le conseil communautaire lors de la séance du 25 mars 2025. (Cf. délibération en annexe)

Parc des expositions de Kéropert– Année 2026

Les tarifs du parc des expositions de Kéropert sont fixés comme suit :

Location des Halles Safire :

Tarif 1	Sociétés commerciales, organismes, associations et particuliers extérieurs au territoire de Pontivy Communauté **avec entrées payantes**
Tarif 2	Sociétés commerciales ou organismes du territoire ; associations et particuliers extérieurs au territoire de Pontivy Communauté **avec entrées non payantes**
Tarif 3	Associations ou particulier du territoire de Pontivy Communauté **avec entrées payantes**
Tarif 4	Associations ou particulier du territoire de Pontivy Communauté **sans entrées payantes**

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 056-245614433-20251202-N17CC021225-DE

Tarifs (€ TTC) :

		Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3	Tarif 4
SAFIRE 1	4000 m²	3 100,00 €	2 500,00 €	1 850,00 €	1 250,00 €
	2700 m²	2 250,00 €	1 750,00 €	1 350,00 €	880,00 €
	1300 m²	1 250,00 €	980,00 €	750,00 €	520,00 €
SAFIRE 2 Avec hall d'accueil	3000 m²	2 600,00 €	2 100,00 €	1 550,00 €	1 050,00 €
	1500 m²	1 450,00 €	1 200,00 €	880,00 €	630,00 €
SAFIRE 2 sans hall d'accueil	3000 m²	2 300,00 €	1 850,00 €	1 300,00 €	930,00 €
	1500 m²	1 150,00 €	970,00 €	680,00 €	520,00 €

Pour les manifestations se déroulant sur plusieurs jours : **1er jour 100% du tarif, les jours suivants 50% du tarif.**

Location à la demi-journée : 65% du tarif de base pour une durée de mobilisation de l'équipement de 6 heures totales (disposition applicable aux tarifs 3 et 4).

Une caution de 1000 € devra être versée pour toute réservation (quelle que soit la surface louée).

Tarifs de location des locaux annexes :

Désignation des espaces	Surface (m²)	Tarif (€ TTC)	Caution
Espace accueil rez-de-chaussée (hall, vestiaires, sanitaires)	380	***330,00 €***	250 €
Bureau rdc/ infirmerie	25	***75,00 €***	
Bureaux étage	14	***50,00 €***	
Salle réunion 1	50	***130,00 €***	
Salle réunion 2	26	***80,00 €***	
Salle réunion 3 (RDC)	31	***90,00 €***	

Modalités de location et d'annulation des locations des locaux

1- Toute location d'une des halles Safire **comprend** :

- La mise à disposition du hall d'accueil ;
- La configuration technique électrique notamment,
- 2 jours pour le montage, et 2 jours pour le démontage (toute journée supplémentaire étant facturée **sur la base de 50% du tarif du 1er jour de location**) ;
- La mise à disposition gratuite du WIFI.

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 056-245614433-20251202-N17CC021225-DE

2- Toute location des halles Safire **ne comprend pas** :

- Le chauffage ;
- Le branchement et les consommations de téléphone ;
- L'installation du mobilier (tables /chaises) qui reste à la charge du locataire ;
- La remise en état et le nettoyage des locaux et de leurs abords. En cas de non-respect de cette disposition facturation par Pontivy Communauté pour la remise en état des locaux : **40 € par heure et par agent.**

3- L'ensemble des dispositions lié à la location des locaux et du matériel sont prévues dans le cadre d'un devis et d'une convention signée des deux parties ;

4- A la signature de la convention de location, **des arrhes** sont versés à Pontivy Communauté : **20%** du montant de la location (s'appuyant sur le montant total du devis) ;

5- En cas d'annulation de la location :

- Moins de 2 mois avant la manifestation : les arrhes restent acquises par Pontivy Communauté ;
- Moins d'1 mois avant la manifestation : le montant total de la location reste dû à Pontivy Communauté.

Tarifs de location du plateau de Kéropert :

Désignation des espaces	Surface (m²)	Tarif (€ TTC)
Espaces extérieurs	Partielle	320,00
	Totale	620,00

Tarifs de stationnement des industriels forains :

	Assiette de tarification	Tarif
Foire de mars	Par véhicule (caravane/fourgon/mobil home)	80,00 €

La date de départ des industriels forains occupants devra être connue dès leur installation sur le plateau de Kéropert. Au-delà de cette date, une majoration journalière de 10 % sera appliquée, soit : 7,50 € par jour et par véhicule

Tarifs de stationnement des cirques :

		€ TTC
Cirques Chapiteau > 800 m²	1er jour	330,00
	puis	215,00
Cirques Chapiteau < 800 m²	1er jour	80,00
	puis	50,00

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 056-245614433-20251202-N17CC021225-DE

Tarifs de location du mobilier :

Nature prestation	Nb max	Unité	Tarif (€ TTC)	Facturation matériel volé / cassé € TTC	Tarifs 3 et 4
Chaises	584	Unité	0,65	32,00	**Gratuité accordée**
Tables					
1,20 X 0,60	70	Unité	3,50	140,00	
1,80 X 0,60	98	Unité	3,50	140,00	
Gradins (1)	652	La place	7,20		
Scène (1)	180	m²	12,00		
Ganivelles	105	Unité	Gratuité		
Barrières type Heras	65	Unité	Gratuité		
Conteneurs OM		Unité	Gratuité	160,00	

(1) tribunes et scène montées et contrôlées

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 056-245614433-20251202-N17CC021225-DE

Transports collectifs Pondibus– Tarifs 2026

	Tarifs 2026		
	Pondibus HT	**Pondibus TTC**	**Modalités d'utilisation**
Ticket à l'unité (tarif plein)	0,91 €	1,00 €	Validité d'un ticket : 2 heures & correspondance gratuite.
Carnet de 10 tickets (tarif plein)	7,27 €	8,00 €	
Carnet de 10 tickets (tarif réduit)	3,64 €	4,00 €	
Abonnement mensuel (tarif plein)	18,18 €	20,00 €	
Abonnement mensuel (tarif réduit)	9,09 €	10,00 €	
Abonnement annuel (tarif plein)	181,82 €	200,00 €	
Abonnement annuel (tarif réduit)	90,91 €	100,00 €	
Duplicata pour perte, dégradation ou illisibilité de la carte	3,00 €	3,00 €	

Transports collectifs Ponditad – Tarifs 2026
Participation financière des usagers versée au profit du transporteur

	Ponditad HT	**Ponditad TTC**	**Modalités d'utilisation**
Ticket à l'unité	2,73 €	3,00 €	Validité d'un ticket : 2 heures de correspondance gratuite sur le réseau Pondibus
Ticket à l'unité (Réduction accordée)	0,91 €	1,00 €	

Pondibus et Ponditad - Règles applicables :

Les tickets unité sont délivrés uniquement à bord du véhicule et par le conducteur.

Des gratuités ponctuelles pourront être mises en place au cours de l'année en fonction d'évènements ou d'opération spécifiques.

Les modalités de réduction sont précisées dans le règlement intérieur.

Une réduction est accordée sur présentation d'un justificatif :

- De 5 à 25 ans inclus ;
- Plus de 65 ans ;
- Personnes handicapées ou invalides (80 % et plus) ;
- Etudiant ;
- Demandeurs d'emploi ;
- Bénéficiaires du RSA ou de la CSS ;
- Détenteurs de la carte TER BreizhGo ;
- Familles nombreuses ;
- Demandeurs d'asile ;

La gratuité s'applique aux enfants de moins de 4 ans (inclus) et aux accompagnants d'une personne handicapée ou invalide (80 % et plus). Elle s'applique également aux militaires, gendarmes et policiers, dans le cadre strict de l'exercice de leurs fonctions et aux seules fins de déplacements sur le territoire, sur présentation de leur carte d'exercice.

Concernant le Ponditad, les trajets sont limités par usager à 25 trajets aller-retour par an soit un maximum 50 trajets annuels.

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 056-245614433-20251202-N17CC021225-DE

Pays d'Art et d'Histoire du Pays de Rohan - Visites guidées

Les tarifs ont été votés par le conseil communautaire lors de la séance du 28 mars 2023.

TARIFS INDIVIDUELS

	Plein Tarif	Tarif Réduit
1h30	6 €	4 €
2h00	7 €	5 €
3h00 (demi-journée)	10 €	7 €

- Le tarif réduit s'applique sur présentation d'un justificatif, pour les habitants du Pays des Rohan, les étudiants et les personnes en situation de handicap.
- La gratuité s'applique dans le cadre des évènements nationaux définis dans le calendrier du ministère de la Culture, et pour les jeunes de moins de 18 ans, hors cadre scolaire et centres de loisirs.

TARIFS GROUPES (à partir de 15 personnes)

	Tarif par adulte
1h30	5,50 €
2h00	6 €
Demi-journée / 4h	10 €

- Le tarif groupe s'applique à partir de 15 personnes. Un guide peut accueillir jusqu'à 50 personnes maximum.
- Moins de 18 ans et étudiants hors des prestations pédagogiques : gratuit.

TARIFS SCOLAIRES (à partir de 10 élèves)

Pour les prestations pédagogiques du Pays des Rohan à destination des jeunes scolarisés ou étudiants ne bénéficiant pas du pass culture et des centres de loisirs.

Tarif par élève 1h00	Tarif par élève 1h30	Tarif par ½ supplémentaire
2,50 €	3 €	0,5 €

Pour les prestations pédagogiques du Pays des Rohan à destination des jeunes scolarisés ou étudiants bénéficiant du pass culture :

Tarif par élève 1h00	Tarif par élève 2h00	Tarif par ½ supplémentaire
4,50 €	5 €	0,5 €

- Gratuité pour les enseignants et les accompagnateurs. Gratuité pour les actions de médiation en lien avec l'Inventaire du patrimoine bâti, subventionné par la Région Bretagne.

Envoyé en préfecture le 03/04/2025
Reçu en préfecture le 03/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 056-245614433-20250325-N19CC250325-DE

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 056-245614433-20251202-N17CC021225-DE

Délibération du conseil communautaire
N°19-CC250325

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 mars à 18 heures, le conseil communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué les 12 ou 19 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire à la salle Kerzhin à Crédin, sous la présidence de Bernard LE BRETON.
Le conseil communautaire est composé de 56 conseillers communautaires conformément à l'arrêté inter-préfectoral du 14 octobre 2019.

Etaient présents : Jean GUILLOT et Annie GUYOT de Bréhan ; Marc ROPERS et Maryvonne LE FORESTIER de Cléguérec ; Daniel AUDO et Marie-Thérèse JEHANNO de Crédin ; Sylvette LE STRAT de Gueltas ; Stéphanie L'HOSTIS-LE DIAGON et Joseph LE BOUËDEC de Guern ; Joël MARIVAIN de Kerfourn ; Christophe GUERREY de Kergrist ; Jean-Jacques VIDELO et Patricia GUIGUENO du Sourn ; Dominique GUEGAN et Jean-Jacques LE MOING de Malguénac ; Jean-Pierre LE PONNER et Véronique BLANDEL de Neulliac ; Lionel ROPERT et Claudine LE GARGASSON de Noyal-Pontivy ; Bernard LECUYER et Sylvie BASELLO de Pleugriffet ; Christine LE STRAT, Michel JARNIGON, Paul LE GUERNIC, Julie MINGAM, Georges-Yves GUILLOT, Annie GUILLEMOT, Jean-Pierre LE CLAINCHE, Claudine RAULT, Maxime LE LU, Marie-Madeleine DORE-LUCAS et Christophe MARCHAND de Pontivy ; Bernard LE BRETON et Claudine GICQUEL de Radenac ; Jean-Luc LE TARNEC et Sophie CAILLERE de Réguiny ; Victorien LEMAN de Rohan ; Eric LE DENMAT de Saint-Aignan ; Stéphane DU PONTAVICE de Sainte Brigitte ; Rolland LE LOSTEC de Saint-Connec ; Magalie GAUTIER et Valérie BERA de Saint-Gérand-Croixanvec ; Claude VIET et Blandine LE SAUCE de Saint-Gonnéry ; Michel POURCHASSE et Laurence MARIVAIN de Saint-Thuriau ; Laurent GANIVET de Séglien ; Murielle KERDREUX (suppléante de Olivier CONSTANT excusé) de Silfiac.
Absents excusés ayant donné pouvoir : Anne LE LU de Cléguérec à Maxime LE LU ; Alexandra LE NY de Pontivy à Christine LE STRAT ; Véronique DELMOULY de Pontivy à Jean-Pierre LE CLAINCHE ; François-Denis MOUHAOU de Pontivy à Michel JARNIGON ; Claude-Albert LE BRIS de Saint-Gérand – Croixanvec à Magali GAUTIER.
Absentes excusées : Nelly GANIVET de Noyal-Pontivy ; Gaëlle LE ROCH de Pontivy ; Carolle LE FUR de Rohan.

Tarifs année scolaire 2025/2026 - Conservatoire musique & danse

Vu l'avis favorable de la commission « Conception et gestion Equipements d'intérêt communautaire » réunie le 13 mars 2025 ;

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, par délibération n°14-CC03.12.24 en date du 3 décembre 2024, le conseil communautaire a arrêté les taux ou tarifs des taxes ou redevances pour l'année 2025 ;

Le conservatoire de musique et de danse de Pontivy communauté poursuit la rénovation de sa grille de tarifs.

En 2024-2025,

- La grille d'un quotient a évolué de 4 à 11 tranches,
- Un tarif unique de location d'instrument a été instaurer
- La fusion des tarifs « Parcours programme musique » avec « parcours étude musique » et « Pratiques collectives musique » et « Ateliers » a débutée
- Des précisions ont été apportées sur certains tarifs,
- Une harmonisation des réductions a été introduite.

Pour 2025-2026, il est proposé de :

- Poursuivre la fusion des tarifs « Parcours programme musique » avec « parcours études musique » et « pratiques collectives musique » avec « ateliers (musique ou danse) » : par une hausse progressive des tarifs « Parcours programme musique » et « pratiques collectives musique », et une stabilisation des autres tarifs ;

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 056-245614433-20251202-N17CC021225-DE

- Apporter des précisions sur l'attribution du parcours programme musique : « le parcours programme musique est accessible soit ponctuellement pour une durée de 1 an, à travers une dérogation de formation musicale attribuée par l'équipe de direction, soit après obtention de la deuxième année de cycle 2 en formation musicale. Dans ces deux cas, le parcours programme musique consiste en un cours individuel d'instrument / chant lyrique et pratique collective. » ;

- Reconduire le tarif unique de location d'instrument ;

- Permettre l'accès gratuit à la salle Bach et sa régie aux partenaires du conservatoire ;

- Apporter des précisions sur la notion de partenariats éligibles à l'accès gratuit aux salles du conservatoire :
  - Partenariats conventionnés ;
  - Acteurs de l'enseignement général (écoles du territoire, inspection, rectorat, diocèse, Diwan…) ;
  - Tutelles (CD56, DRAC etc…) ;
  - Elèves et enseignants du conservatoire, ainsi que leurs groupes ;
  - Groupes amateurs du territoire ;
  - Groupes professionnels avec contrepartie (actions pédagogiques en direction des élèves, prestations gratuites dans le cadre de la saison…) ;
  - Partenaires institutionnels avec lesquels le conservatoire a des liens thématiques.

Ceci exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver la nouvelle grille tarifaire pour l'année scolaire 2025/2026 jointe en annexe qui s'appliquera à compter de la rentrée de septembre 2025 ;**
- **d'autoriser le Président, ou son représentant à signer tout document, nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président,
Bernard LE BRETON

Pontivy Communauté

Le Secrétaire de séance,
Maxime LE LU

TARIFS 2025-2026		Contribuables Pontivy Communauté [6]											Non contribuables
		A 0 - 1500	B 1501 - 3000	C 3001 - 4500	D 4501 - 6000	E 6001 - 7500	F 7501 - 9.000	G 9.001 - 12.800	H 12.801 - 16.600	I 16.601 - 24.800	J 24.801 - 33.000	K + de 33.001	Pontivy communauté [5]
EVEIL - INITIATION (MUSIQUE ET DANSE) - FORMATION MUSICALE SEULE	Propositions tarifs	50,00 €	58,00 €	81,00 €	101,00 €	125,00 €	144,00 €	160,00 €	186,00 €	190,00 €	200,00 €	215,00 €	260,00 €
PARCOURS ETUDES MUSIQUE	Propositions tarifs	120,00 €	144,00 €	209,00 €	272,00 €	343,00 €	401,00 €	490,00 €	526,00 €	536,00 €	557,00 €	598,00 €	1 056,00 €
PARCOURS PROGRAMME MUSIQUE	Anciens tarifs	104,00 €	115,00 €	193,00 €	237,00 €	282,00 €	314,00 €	384,00 €	404,00 €	434,00 €	465,00 €	495,00 €	848,00 €
	Proposition tarifs	108,00 €	133,00 €	200,00 €	251,00 €	310,00 €	357,00 €	437,00 €	465,00 €	485,00 €	511,00 €	546,00 €	952,00 €
PARCOURS ETUDES DANSE	Propositions tarifs	70,00 €	95,00 €	135,00 €	171,00 €	215,00 €	251,00 €	295,00 €	327,00 €	335,00 €	344,00 €	374,00 €	655,00 €
PRATIQUES COLLECTIVES MUSIQUE	Anciens tarifs	45,00 €	46,00 €	47,00 €	48,00 €	49,00 €	50,00 €	51,00 €	52,00 €	55,00 €	60,00 €	65,00 €	98,00 €
	Proposition tarifs	57,00 €	59,00 €	61,00 €	64,00 €	67,00 €	69,00 €	70,00 €	72,00 €	75,00 €	80,00 €	87,00 €	114,00 €
ATELIERS (MUSIQUE OU DANSE)	Propositions tarifs	70,00 €	73,00 €	76,00 €	80,00 €	85,00 €	88,00 €	90,00 €	92,00 €	95,00 €	100,00 €	110,00 €	130,00 €
DISCIPLINE SUPPLEMENTAIRE (cours individuel d'instruments/chant et/ou danse) [7]		45,00 €	47,00 €	57,00 €	70,00 €	85,00 €	98,00 €	114,00 €	125,00 €	130,00 €	135,00 €	148,00 €	251,00 €
EN SUS pour Adulte à partir de 30 ans		10,00 €	18,00 €	28,00 €	34,00 €	44,00 €	52,00 €	60,00 €	67,00 €	69,00 €	72,00 €	76,00 €	76,00 €

LOCATION D'INSTRUMENT	Contribuables	Non contribuables
A acquitter en 1 fois lors de l'inscription, par chèque, espèces, ANCV a du conservatoire	84,00 €	164,00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président,
Bernard LE BRETON

Le Secrétaire de séance,
Maxime LE LU

Pontivy Communauté

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 056-245614433-20251202-N17CC021225-DE

Tarifs de mise à disposition des salles

Tarifs actuels

Nature des prestations		Partenaires et élèves du conservatoire	Non partenaires
Mise à disposition d'une petite salle	Journée	Gratuit	40,00 €
	Demi-journée	Gratuit	20,00 €
Mise à disposition de la salle Bach	Journée	Gratuit	150,00 €
	Demi-journée	Gratuit	75,00 €
Mise à disposition de la salle Bach + Régie	Journée	150,00 €	300,00 €
	Demi-journée	75,00 €	150,00 €

Proposition Tarifs 2025-2026

Partenaires et élèves du conservatoire	Non partenaires
Gratuit	40,00 €
Gratuit	20,00 €
Gratuit	150,00 €
Gratuit	75,00 €
Gratuit	300,00 €
Gratuit	150,00 €

Forfait ménage (en cas de non remise en état des lieux)	**50,00 €**
Mise à disposition de matériels Uniquement à destination des partenaires de Pontivy Communauté (Tout matériel ne pourra être mis à disposition)	Devis établi en fonction des demandes

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président,
Bernard LE BRETON

Le Secrétaire de séance,
Maxime LE LU

Pontivy Communauté

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 056-245614433-20251202-N17CC021225-DE

Envoyé en préfecture le 03/04/2025
Reçu en préfecture le 03/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 056-245614433-20250325-N20CC250325-DE

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 056-245614433-20251202-N17CC021225-DE

Délibération du conseil communautaire
N°20-CC250325

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 mars à 18 heures, le conseil communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué les 12 ou 19 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire à la salle Kerzhin à Crédin, sous la présidence de Bernard LE BRETON.
Le conseil communautaire est composé de 56 conseillers communautaires conformément à l'arrêté inter-préfectoral du 14 octobre 2019.

Etaient présents : Jean GUILLOT et Annie GUYOT de Bréhan ; Marc ROPERS et Maryvonne LE FORESTIER de Cléguérec ; Daniel AUDO et Marie-Thérèse JEHANNO de Crédin ; Sylvette LE STRAT de Gueltas ; Stéphanie L'HOSTIS-LE DIAGON et Joseph LE BOUËDEC de Guern ; Joël MARIVAIN de Kerfourn ; Christophe GUERREY de Kergrist ; Jean-Jacques VIDELO et Patricia GUIGUENO du Sourn ; Dominique GUEGAN et Jean-Jacques LE MOING de Malguénac ; Jean-Pierre LE PONNER et Véronique BLANDEL de Neulliac ; Lionel ROPERT et Claudine LE GARGASSON de Noyal-Pontivy ; Bernard LECUYER et Sylvie BASELLO de Pleugriffet ; Christine LE STRAT, Michel JARNIGON, Paul LE GUERNIC, Julie MINGAM, Georges-Yves GUILLOT, Annie GUILLEMOT, Jean-Pierre LE CLAINCHE, Claudine RAULT, Maxime LE LU, Marie-Madeleine DORE-LUCAS et Christophe MARCHAND de Pontivy ; Bernard LE BRETON et Claudine GICQUEL de Radenac ; Jean-Luc LE TARNEC et Sophie CAILLERE de Réguiny ; Victorien LEMAN de Rohan ; Eric LE DENMAT de Saint-Aignan ; Stéphane DU PONTAVICE de Sainte Brigitte ; Rolland LE LOSTEC de Saint-Connec ; Magalie GAUTIER et Valérie BERA de Saint-Gérand-Croixanvec ; Claude VIET et Blandine LE SAUCE de Saint-Gonnéry ; Michel POURCHASSE et Laurence MARIVAIN de Saint-Thuriau ; Laurent GANIVET de Séglien ; Murielle KERDREUX (suppléante de Olivier CONSTANT excusé) de Silfiac.
Absents excusés ayant donné pouvoir : Anne LE LU de Cléguérec à Maxime LE LU ; Alexandra LE NY de Pontivy à Christine LE STRAT ; Véronique DELMOULY de Pontivy à Jean-Pierre LE CLAINCHE ; François-Denis MOUHAOU de Pontivy à Michel JARNIGON ; Claude-Albert LE BRIS de Saint-Gérand – Croixanvec à Magali GAUTIER.
Absentes excusées : Nelly GANIVET de Noyal-Pontivy ; Gaëlle LE ROCH de Pontivy ; Carolle LE FUR de Rohan.

Pôle Piscines
Tarifs année scolaire 2025/2026

Vu l'avis favorable de la commission « Conception et gestion Equipements d'intérêt communautaire » réunie le 13 mars 2025 ;

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, par délibération n°14-CC03.12.24 en date du 3 décembre 2024, le conseil communautaire a arrêté les taux ou tarifs des taxes ou redevances pour l'année 2025 ;

Il est proposé au conseil communautaire une revalorisation de la grille tarifaire actuelle du pôle piscine pour l'année 2025/2026, sur la base de 2,5 %.

Cette nouvelle tarification s'appliquera à partir de la prochaine rentrée scolaire, en septembre 2025.

Ceci exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver la nouvelle grille tarifaire pour l'année scolaire 2025/2026 jointe en annexe qui s'appliquera à compter de la rentrée de septembre 2025.**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président,
Bernard LE BRETON

Le Secrétaire de séance,
Maxime LE LU

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 056-245614433-20251202-N17CC021225-DE

PÔLE PISCINES - Tarifs 2025-2026

A PARTIR DU 1er SEPTEMBRE 2025

PISCINE DE REGUINY	*Précédent Tarif*	**Proposition 2025-2026**
Entrées enfants (jusqu'à 4 ans révolus) :	*Gratuit*	Gratuit
Chômeurs, bénéficaires du RSA (1) :	*1.50 €*	1.50 €
Entrées jeunes de 5 ans à 18 ans inclus, étudiants, et famille nombreuse (1) :		
- individuelle	*3.00 €*	3.00 €
- 10 tickets	*21.00 €*	21.00 €
Entrées adultes :		
- individuelle	*4.00 €*	4.00 €
- 10 tickets	*31.00 €*	31.00 €
Carte horaire 10h (débit à la minute) :	*28.00 €*	28.00 €
		Activités
Activités au trimestre (Barboteurs, débutans enfant et adulte, perfectionnement enfant et adulte) (2)	*91.50 €*	93.80 €
Activités au trimestre (Barboteurs, débutans enfant et adulte, perfectionnement enfant et adulte, aqugym). Tarif famille nombreuse (1); (2); et (3)	*64.10 €*	65.70 €
Ecole de natation sportive - Inscription à l'année REGUINY (4) et (5) :	*205.00 €*	210.10 €
Aquagym à l'année (30 séances de septembre à fin juin)	*256.60 €*	263.00 €
Aquagym 10 séances (valable 1 an à partir de la date d'achat)	*91.50 €*	93.80 €
Aquagym 10 séances famille nombreuse (valable 1 an à partir de la date d'achat) (3)	*64.10 €*	65.70 €
Aquagym 5 séances (valable 1 an à partir de la date d'achat)	*48.20 €*	49.40 €
Aquagym 5 séances famille nombreuse (valable 1 an à partir de la date d'achat) (3)	*33.75 €*	34.60 €
Aquagym séance unité	*10.45 €*	10.70 €
Leçons (stages de 4 jours sur une semaine - Uniquement période de vacances) :	*41.30 €*	42.30 €
Leçons (séance unitaire - uniquement pendant les périodes de vacances) :	*10.25 €*	10.60 €
Entrée individuelle "organisme" créneau conventionné - tarif à la charge de l'organisme conventionné, pour chaque usager participant au créneau	*1.50 €*	1.55 €
Entrée individuelle "usager" créneau conventionné - tarif à la charge de chaque usager participant à un créneau géré par un organisme conventionné.	*4.50 €*	4.60 €
Location aquabike	*1.00 €*	1.00 €
Remplacement carte accès perdue ou détériorée :	*2.00 €*	2.00 €

(1) Sur présentation d'un justificati
(2) Inscription au trimestre - Durée 40 minute
(3) Sur présentation de la carte "famille nombreuse" : - 30% pour toutes les personne
(4) Inscription à l'année 55 minutes, le mercredi à 14h uniqueme
(5) Possibilité de paiement de l'inscription au trimestre (1er tiers le jour de l'inscriptio
Accès gratuit : accompagnateurs de CLSH, ou d'écoles, ou de centres spécialisé

Tarifs votés au conseil communautaire du

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 056-245614433-20251202-N17CC021225-DE

PÔLE PISCINES - Tarifs 2025-2026

A PARTIR DU 1er SEPTEMBRE 2025

SCOLAIRES ET ASSOCIATIONS **Piscine de Réguiny, Piscine de Spadium Pontivy, et local associatif Ty-Dour**	*Précédent Tarif*	**Proposition 2025-2026**
Ecole primaires et ALSH du Territoire (par enfant)	*0.00 €*	0.00 €
Ecole primaires et ALSH extérieurs au territoire (par enfant)	*3.70 €*	3.80 €
Etablissement secondaires du territoire (à l'heure)	*62.10 €*	63.65 €
Etablissements secondaires extérieurs au territoire (à l'heure)	*71.65 €*	73.45 €
Institution médico-sociales et médicales : IME, centres spécialisés, hôpitaux (par usager)	*2.00 €*	2.00 €
Associations conventionnées	*271.90 €*	278.70 €
Mise à disposition exceptionnelle de la piscine de Réguiny (à la journée)	*256.20 €*	262.60 €
Femmes enceintes - tarif appliqué à la sage femme pour chaque femme enceinte participant à la séance :	*1.50 €*	1.55 €
Femmes enceintes - tarif appliqué à chaque femme enceinte participant au créneau "femmes enceintes" :	*4.50 €*	4.60 €
Occupation du local Ty-Dour (organismes conventionnés)	*102.50 €*	105.06 €
Occupation du local Ty-Dour (hors conventionnement)	*5€ / heure*	5€/ heure

Accès gratuit : accompagnateurs d'ALSH, d'écoles, ou d'institutions médico-sociales et médical

PÔLE PISCINES - Tarifs 2025-2026

A PARTIR DU 1er SEPTEMBRE 2025

ECOLE DE NATATION SPADIUM **Familiarisation, apprentissage et perfectionnement enfant**	*Précédent Tarif*	**Proposition 2025-2026**
Abonnement **semestriel** (17 séances)	*132.00 €*	135.30 €
Famille nombreuse (-30% sur présentation de la carte famille nombreuse)	*92.55 €*	94.90 €
Ecole de natation sportive		
Ecole de natation sportive - paiement à l'année	*210.40 €*	215.70 €
Ecole de natation sportive - paiement au semestre	*105.30 €*	107.90 €

Accès gratuit : accompagnateurs d'ALSH, d'écoles, ou d'institutions médico-sociales et médical

Tarifs votés au conseil communautaire du

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 056-245614433-20251202-N17CC021225-DE

PÔLE PISCINES - Tarifs 2025-2026

TARIF EXCEPTIONNEL
REGUINY

Ce tarif est proposé en cas de situation exceptionnelle impactant durablement le fonctionnement de la piscine (crise sanitaire, problème technique majeur, etc.). Il permet de générer un coût d'inscription qui tient compte du nombre de séances que l'exploitant est en mesure de proposer jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours.

ACTIVITES DE NATATION	*Précédent Tarif*	Proposition séance unité
Activités de natation (débutants et perfectionnement enfants et adultes)	*9.20 €*	9.40 €
Activités de natation (débutants et perfectionnement enfants et adultes). Tarif famille nombreuse (1) et (2)	*6.45 €*	6.60 €

(1) Sur présentation d'un justificati

(2) Sur présentation de la carte "famille nombreuse" : - 30% pour toutes les personne

TARIF EXCEPTIONNEL
SPADIUM

Ce tarif est proposé en cas de situation exceptionnelle impactant durablement le fonctionnement de la piscine (crise sanitair problème technique majeur, etc.). Il permet de générer un coût d'inscription qui tient compte du nombre de séances que l'exploitant est en mesure de proposer jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours.

ECOLE DE NATATION SPADIUM Familiarisation, apprentissage et perfectionnement enfant	*tarif*	Proposition séance unité
Abonnement (coût d'une séance à multiplier par le nombre de séances)	*8.00 €*	8.20 €
Famille nombreuse (-30%) (1) et (2)	*5.55 €*	5.70 €

(1) Sur présentation d'un justificati

(2) Sur présentation de la carte "famille nombreuse" : - 30% pour toutes les personne